



## Delais de garantie achat de particulier

Par **jijube**, le **18/05/2021** à **10:37**

Bonjour

Nous avons acheté une piscine Majiline en juillet 17. Magiline est le fabricant et distribue par des concessionnaires indépendants. N'étant pas satisfaits de son fonctionnement, nous avons envoyé (juillet 20) une lettre recommandée AR à notre distributeur sur le Var qui l'a recue mais n'a jamais répondu. Aujourd'hui nous avons d'autres problèmes (remplacement possible de la pompe) pour lesquels nous avons a nouveau contacté notre didtributeur (trois messages sur repondeur) qui, a nouveau, n'a jamais rappelé. En consultant mes dossiers, je vois qu'il n'y a nulle part (Devis, commande, cond. gén. de vente), mention des garanties. Cela me permet il de le contraindre à rembourser les frais engagés pour toutes ces reparations depuis l'installation de la piscine ?

Merci.

Par **youris**, le **18/05/2021** à **12:01**

Bonjour,

Sur le site magiline, vous avez accès aux conditions générales de vente de livraison, aux conditions de garantie des pompes...etc...

Salutations